



Jardinier Paysagiste

Formation continue

- > Entretenir la végétation, réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères, de mise en place des végétaux
- > Réaliser des opérations de maintenance des matériels et équipements

Métiers visés

Ouvrier(-ière) paysagiste, agent technique en collectivité territoriale, ouvrier(-ière) d'entretien des espaces verts ou espaces naturels, aide éducateur(-trice).

Objectifs et contenus de la formation

- ⌚ Organisation du travail (préparation de chantiers, organisation des tâches, repliement...)
- ⌚ Réaliser des travaux d'aménagement
- ⌚ Réaliser un chantier d'entretien
- ⌚ Entretien du matériel et d'équipements
- ⌚ Communication en situation professionnelle

Moyens et modalités pédagogiques

⌚ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipment informatique
- Atelier
- Matériels de chantier
- Une halle d'entraînement aux aménagements paysagers
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

⌚ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Mise en situation pratique
- Stages en entreprise

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :



Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

17 janvier 2026 (9h - 13h30)	7 mars 2026 (9h - 13h30)
15 mai (14h - 17h)	
au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une demi-journée de validation de projet

Liste des documents à joindre : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre acquis.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par la mise en situation professionnelle d'évaluation (SPE) permettant de valider les unités capitalisables du référentiel.

Le référentiel de la formation compte 5 Unités Capitalisables (UC ou bloc de compétences) évaluées par des situations professionnelles d'évaluation. L'obtention du diplôme est soumis à la validation de toutes les UC. La validation de chaque UC est acquise pour 5 ans. Un bloc de compétences peut être validé indépendamment des autres. Le diplôme est valide à vie.

Coordinatrice : Nicolas JOUFFLINEAU - T. +33 (0)2 41 68 60 03
nicolas.joufflineau@educagri.fr

Assistante formation : Aurélie YVINEC - T. +33 (0)2 41 68 60 03
aurelie.yvinec@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (expression écrite et mathématiques) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr



Référent territorial Région : Sophie BRAUD

Référent mission locale : Isabelle Gouineau

Référent Pôle Emploi :

Référent Cap Emploi : Anne-Lise BOISSIERE

Code RNCP : 38386 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance certification : 31-12-2028



Formation co-financée par l'État dans le cadre du PACTE



Ce projet est co-financé par le fond social européen plus (FSE+)

CFPPA Angers Le Fresne
BP 43627

49036 Angers cedex 1

T. +33 (0)2 41 68 60 03

cfppa.angers@educagri.fr